

Ministere de la Communauté française

Département de l'Education, de la  
Recherche et de la Formation.

-----

Direction générale de la formation,  
de la promotion sociale, de  
l'enseignement à distance et des  
allocations et prêts d'études.

-----

Service de l'enseignement  
de promotion sociale.

-----

1040 Bruxelles, le 11 Déc 97  
Rue de la Science, 43  
02 / 238.86.11

1

Monsieur Jacques Lefere  
Administrateur délégué  
CPEONS

Rue des Halles, 13  
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2210

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Unité de formation : FRAISAGE, PERCAGE, ALESAGE, RECTIFICATION PLANE

Classement :           ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE  
                                  TRANSITION

Code Référence :       233003U21C1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



G. Schmit

-----

2210 u

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : *J. L. Pire*  
*Adm. de l'épave*

Date et signature : (2) *18.11.91*

**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**  
**FRAISAGE, PERCAGE, ALESAGE, RECTIFICATION PLANE**

CODE (3) *233003 U21 C1*

- 3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)
- 4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)
- 5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :  
Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel :**  (1) oui  (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)
- 8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)
- 9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile  
(2) A compléter  
(3) Réservé à l'administration

Code de l'unité de formation : (3)

233003 U 21 C 1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

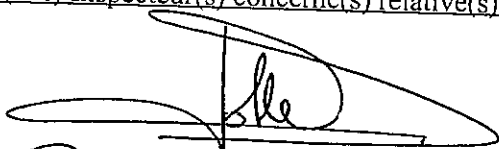
1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Fraisage, perçage, alésage, rectification plane	PP	C	56
2. Part d'autonomie		P	14
Total des périodes			70

✓

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :


Néant.

  
J. Sabler. Inspecteur  
no. 12-97.

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

  
INSPECTION  
INSPECTION COORD

Date : ..... 11 DEC. 1997 .....

Signature :

- 
- (2) A compléter
  - (3) Réservé à l'Administration
  - (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
  - (5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

U.F. Fraisage, perçage, alésage, rectification plane

## **FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale de milieux socio-économiques et culturels.

### **2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à rendre l'étudiant capable:

- de réaliser de manière autonome , des opérations de traçage, affûtage, limage, ébavurage, rabotage, perçage, fraisage, alésage et de rectification plane.

U.F. Fraisage, perçage, alésage, rectification plane

## **CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **1. Capacités**

Ayant à sa disposition un croquis coté d'une pièce simple, dont la réalisation nécessite des opérations de sciage, perçage et surfacage de surfaces planes et perpendiculaires, l'étudiant sera capable :

- d'exploiter les notions générales du domaine technologique;
- de réaliser des travaux simples d'usinage par fraisage, perçage, alésage et rectification plane.

### **2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation:

" (U.F.2.) ELEMENTS DE FRAISAGE ET RECTIFICATION PLANE DE L'AGENT TECHNIQUE EN USINAGE MECANIQUE PAR ENLEVEMENT DE COPEAUX "

du niveau de l'enseignement secondaire supérieur.

U.F. Fraisage, perçage, alésage, rectification plane

### **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail.

U.F. Fraisage, perçage, alésage, rectification plane

## **PROGRAMME**

**Fraisage, perçage, alésage, rectification plane**

L'étudiant sera capable:

- de préciser le choix de la méthode d'exécution et le choix des outils;
- de déterminer les paramètres de coupe, de vitesse et d'avances;
- d'utiliser les abaques, aide-mémoires et notices techniques;
- de choisir les instruments et appareils de mesure et de contrôle permettant l'usinage:
  - par fraisage de parallélépipèdes, d'épaulements, de rainures, de tenons et mortaises, d'angles par orientation de la pièce en étau, par inclinaison de la tête universelle ou suivant tracé;
  - par perçage à la perceuse, à la fraiseuse ou par semi-pointage;
  - par utilisation de l'appareil diviseur;
  - par rectification plane et angulaire.

U.F. Fraisage, perçage, alésage, rectification plane

### **CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, à partir d'un plan ou d'un croquis coté et tolérancé:

- de choisir et de monter correctement les outils en fonction des opérations à réaliser;
- de réaliser de manière autonome les opérations nécessaires à la fabrication de la pièce;
- de choisir et utiliser correctement les appareils de mesure et de contrôle.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte du respect des tolérances, de la pertinence des choix réalisés et de la durée de réalisation.



U.F. Fraisage, perçage, alésage, rectification plane

**CHARGE(S) DE COURS**

Les chargés de cours seront des enseignants.